

Conseil Syndical du 18 octobre 2023

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-huit octobre, à 10 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Maison des associations à Bertholène selon la délibération N° 2023-03/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 10/10/2023

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Bernard SCHEUER, Jean-Michel LALLE, Benoît BARRAL, Yolande BRIEU ;
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : David MINERVA, Alain VIOULAC, Hervé LADSOUS, Christine PRESNE.

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY ; Nicolas BESSIERE, Bernard BOURSINHAC et Eric PICARD
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Marc BORIES et Christian NAUDAN.

Etaient présents à la séance : Christophe BERNIÉ

Secrétaire de séance : Christine PRESNE

Administration générale

- **Validation du procès-verbal du 11 juillet 2023**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité (8 voix).

- **Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 5^{ème} séance de 2023**

Les membres du conseil syndical et le Président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Gabriac est proposée avec l'accord du maire, M. Nicolas Bessière, pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (8 voix) cette délibération.

Les élus souhaitent programmer les dates et les lieux des futurs conseils syndicaux en amont ainsi que revoir les horaires. Ainsi, ils valident à l'unanimité (8 voix) les tenues des prochaines réunions : le mardi 5 décembre à Gabriac à 18h00, le mardi 13 février 2024 à Laissac-Séverac-l'Eglise à 18h00 et le mardi 9 avril 2024 à Saint-Côme-d'Olt à 18h00.

Projet de territoire

- **Approbation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028**

Le Président rappelle que suite à la réunion du 20 juin dernier à Aubrac, organisée par la Région, en présence de représentants du PETR Gévaudan Lozère, du PNR Aubrac, de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, de la Région et du PETR du Haut Rouergue, la Présidente de la Région Occitanie souhaitait une révision de la répartition de l'animation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

Après arbitrage, la Région propose l'organisation suivante :

- Le PNR Aubrac assure l'animation du CTO sur l'ensemble de ses communes classées et partenaires, soit les 66 communes d'Occitanie adhérentes au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, ainsi que pour les communautés de communes Aubrac Carladez Viadène, Hautes Terres de l'Aubrac et Gévaudan,
- Le PETR du Haut Rouergue assure l'animation auprès des communes « hors Parc » de son territoire soit 20 communes, et pour les communautés de communes Comtal, Lot et Truyère et des Causses à l'Aubrac,
- Le PETR Gévaudan Lozère assure l'animation auprès des communes « hors Parc » de son territoire, soit 31 communes, ainsi que pour les communautés de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Aubrac Lot Causses Tarn.

Pour le PETR du Haut Rouergue, il s'agit des deux communautés de communes des Causses à l'Aubrac et Comtal Lot et Truyère ainsi que les communes suivantes :

Bessuéjols, Bozouls, Campuac, Espalion, Espeyrac, Le Fel, Gabriac, Golinac, La Loubière, Montrozier, Rodelle, Sébrazac, Villecomtal, Bertholène, Gaillac d'Aveyron, Laissac-Séverac-l'Église, Palmas-d'Aveyron, Pierrefiche-d'Olt, Sainte-Eulalie-d'Olt et Vimenet.

Le lundi 25 septembre 2023 à Aubrac, s'est tenu le Comité de Pilotage du CTO afin de valider ce contrat.

La réunion d'information sur les nouvelles modalités du dispositif de financement de l'ingénierie territoriale CTO à partir de 2024, se tiendra le 26 octobre 2023 à Montpellier ou en visio, en présence de Mme Florence Brutus. L'enveloppe attribuée pour l'animation du CTO Aubrac Olt Causse Gévaudan sera versée à 50% pour le PNR Aubrac, 30% pour le PETR Gévaudan et 20% pour le PETR du Haut Rouergue.

Le Président rappelle les fondements du CTO :

1/ Les principes des CTO :

⇒ Un partenariat renforcé avec l'ensemble des territoires : 59 contrats envisagés : avec les 2 Métropoles, les 22 Communautés d'Agglomération ou Urbaine, les 35 Territoires de Projets ruraux, de montagne ou littoraux (PETR, PNR, Pays...). En associant systématiquement : l'ensemble des EPCI, les Parcs Naturels Régionaux et les Départements

⇒ Une gouvernance ouverte et participative :

- Un Comité Territorial de Pilotage qui coordonne la programmation avec l'ensemble des cofinanceurs,
 - Une Conférence des Maires annuelle qui assure la prise en compte de l'ensemble des besoins locaux,
 - Un « Comité Participatif Citoyen Local » qui associe les dynamiques citoyennes et associatives,
 - Une convergence avec les CRTE dans le cadre d'un Pacte Territorial Occitanie.
- ⇒ Un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques et leviers d'action de la Région.

2/ Les attendus pour la génération 2022-2028 :

- Le CTO c'est la rencontre entre le Projet de Territoire et les orientations et priorités stratégiques et opérationnelles régionales et départementales.

- Des CTO reposant sur l'expérience acquise lors de la 1^{ère} génération de Politiques Territoriales et des enseignements liés à la crise sanitaire, économique et sociale.

- Des contrats s'inscrivant en déclinaison du Pacte Vert :

3 grandes orientations :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial (justice territoriale),
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique

Référentiel territorial du Pacte Vert : 7 objectifs pour les Contrats Territoriaux Occitanie. Le CTO = Pacte Vert local.

3/ Elaboration du Programme Pluriannuel de Projet et d'Investissement 2022-2088 avec identification :

- des équipements structurants

- des types de projets d'intérêt local

- des projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région

4/ Gouvernance :

Un comité de pilotage rassemblant les représentants des 3 territoires de projets, de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, des Départements de l'Aveyron et de la Lozère et des 7 communautés de communes qui composent le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan se réunira une à deux fois par an afin de faire le point sur l'avancée de la mise en œuvre de cet accord-cadre et le programme d'actions annuel.

Les communautés de communes suivantes seront membres du Comité de Pilotage :

- Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène
- Communauté de communes Causses à l'Aubrac
- Communauté de communes Comtal Lot Truyère
- Communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn
- Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac

- Communauté de communes Hautes Terres d'Aubrac

- Communauté de communes du Gévaudan

Chaque communauté de communes devra désigner au sein de son organisme délibérant deux représentants (un élu titulaire et un suppléant) comme membres du Comité de Pilotage du CTO 2022-2028.

Le PETR du Haut Rouergue doit également nommer deux représentants (un élu titulaire et un élu référent), comme membres du Comité de Pilotage du CTO 2022-2028.

5/ La trame du contrat

Elle a été envoyée avec la convocation.

Le contrat-cadre transcrit les trajectoires d'engagement sur les grands enjeux du Pacte Vert, au croisement des stratégies et schémas de la Région et du territoire de projet (ex: SRB / trames vertes et bleues).

Pour rappel, les axes stratégiques du CTO 22-28 du territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan sont les suivants :

- ENJEU n°1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire

- ENJEU n°2 : Conforter l'accueil et le maintien des habitants

- ENJEU n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire et valoriser les patrimoines et les paysages

- ENJEU n°4 : Animer le territoire et accompagner les porteurs de projets

Au vu de ces éléments, le Président propose d'approuver le projet de Contrat Territorial Occitanie Aubrac Olt Causse Gévaudan 2022-2028 et de désigner les représentants.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité (8 voix) la délibération et désigne M. Jean-Michel LALLE représentant titulaire pour le PETR du Haut Rouergue et M. Christian NAUDAN comme représentant suppléant.

- Demande de subvention Ingénierie Fonds Vert - CRTE : plan de financement repris

Comme évoqué lors du dernier conseil syndical, l'Etat a émis le souhait de conforter les Contrats de Relance et de Transition Ecologique et d'accompagner les porteurs via de l'ingénierie dédiée.

Une demande de financement a été déposée sur la plateforme Démarches simplifiées. Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, un recrutement doit être effectué. Ainsi, comme vu lors de la réunion du 11 juillet dernier, une candidature a été lancée, pour une prise de poste en décembre 2023.

Le plan de financement prévisionnel prévoyait une subvention de 30 000€ de l'Etat. L'arrêté du 27 septembre 2023 attribue au PETR du Haut Rouergue une aide de 45 000€ au titre du Fonds vert, volet ingénierie. Le Président remercie les services de l'Etat pour cette attribution.

Au vu de cet arrêté, le plan de financement prévisionnel initial doit être revu.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :	Ingénierie	56 250 €
Recettes :	Subvention de l'Etat	45 000€ - 80%
	Autofinancement :	11 250€ - 20%

Le Président propose au conseil de valider le plan de financement exposé.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité (8 voix) la délibération.

- **Point d'actualités sur les contractualisations**

Le Président fait un point sur les différentes contractualisations auprès des élus.

⇒ **Contrat Territorial Occitanie :**

- La validation du programme opérationnel 2022-2023 devrait être proposée en commission permanente à la Région en décembre 2023 afin de préparer la maquette 2024.
- Le Comité de Pilotage commun pour les avenants Bourg-centres d'Estaing et Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac se tiendra le 24 octobre 2023.

⇒ **LEADER 2023-2027 :**

Le Président informe qu'une réunion InterGAL a eu lieu le mardi 26 septembre à Toulouse avec la Région. Il présente un condensé des éléments annoncés :

- Le circuit de gestion :
 - La Région devient Autorité de gestion régionale.
 - Pour LEADER : les Fiches Actions stabilisées doivent être transmises à l'Agence de Services et de Paiement.
 - La Région a choisi de ne plus déléguer de missions d'instruction au GAL ni complétude (LR et MP), ni VSP (LR).
 - Le porteur de projet dépose en ligne sur Europac sa demande d'aide et sa demande de paiement

Objectifs :

- Recentrer le rôle des GAL sur le cœur de leur métier, l'animation : le GAL reste un soutien technique et administratif du Porteur de Projet. Il accompagne le montage administratif et financier du projet.

- Faciliter la gestion administrative : En étant en contact direct avec le porteur de projet, l'instructeur pourra répondre aux questions techniques du FEADER.

- Lien permanent entre GAL et Service Instructeur : Le GAL est informé des échanges et des évolutions sur les dossiers. Le GAL est associé aux visites sur place auxquelles il participe s'il le souhaite. Conséquences : Suppression de la fiche de transmission Demande d'Aide et Demande de Paiement comme cela existait et création d'une fiche d'opportunité.

La problématique du dépôt sur EUROPAC est la possibilité de déposer sans informer le GAL

La solution est la mise en place d'une fiche d'opportunité, qui sera une pièce indispensable au dépôt.

A noter : contrairement à l'ATI FEDER, il n'est pas demandé la mise en place d'un comité de pilotage ni la consultation pour valider cette opportunité. Ce rôle se limite à la Demande d'Aide. Il n'y aura rien de similaire pour la transmission des demandes de paiement.

- **Le Comité de programmation :**

Le comité de programmation se composera de 50 % de membres « privés » et 50 % de membres « publics ». Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL.

Composition attendue : deux collèges, un public et un privé composé à 50/50.

Principe du double quorum : le Comité ne peut délibérer que si au moins la moitié des membres votants du Comité de Programmation est présente et si les voix à exprimer lors du vote relèvent pour moitié du collège public et pour moitié du collège privé.

- **Les fiches actions :**

➤ **Lignes de partage :**

- Ajout d'une annexe à la convention AGR-GAL pour recenser l'ensemble des lignes de partage ;
- Dans la Fiche Action, simple renvoi vers l'annexe à la convention AGR-GAL ;
- Création d'une annexe à la Fiche Action, non conventionnée : outil de travail pour le GAL et le Service Instructeur renvoyant vers le tableau annexé à la convention AGR-GAL

Simplification : si évolution d'une ligne de partage, simple modification de l'annexe à la convention et non des Fiches Actions.

➤ **Taux d'intervention :** un taux d'intervention minimal du FEADER sur l'assiette éligible est en cours de réflexion.

Effet levier de LEADER : réaffirmer l'effet LEADER du programme et sa plus-value dans les projets.

Simplification : éviter les dossiers chronophages en montage et en instruction.

Rappel : au sens du FEADER, une opération s'entend par un ensemble fonctionnel et cohérent. Par exemple, la maîtrise d'œuvre seule ne peut être considérée comme une opération.

A ce jour, les fiches actions de la candidature de notre GAL n'ont pas été revues par la Région. Le retour devrait intervenir d'ici fin 2023.

La convention sera signée avec la structure porteuse : le PNR Aubrac. Cette signature devrait intervenir courant du 1^{er} semestre 2024.

- La fiche animation

L'aide totale attribuée sur la fiche animation ne doit pas excéder 25% du montant de la dépense publique totale sur la stratégie. Il faut au minimum 1,5 ETP dédié à l'animation, vérifié à partir de 2025. Minimum 25% du temps de travail de l'agent doit être dédié à LEADER.

Aucun cofinancement de la Région sur ces dossiers et ce dès 2023.

La date de début d'éligibilité est fixée au 27 février 2023.

Les bénéficiaires sont uniquement les structures porteuses des GAL pour avoir un interlocuteur unique au niveau du LEADER.

Pour les structures associées, deux solutions techniques sont proposées :

- Les dépenses d'ingénierie sont portées par une structure juridique unique : cas de la mise à disposition du personnel
- Les dépenses d'ingénierie sont portées par plusieurs structures : cas d'un partenariat avec convention de partenariat nécessaire.

Une formation dans le cadre d'un webinaire sera proposée aux GAL sur l'utilisation d'Europac d'ici la fin d'année.

Le Président précise que le PETR tiendra informé les élus des actualités au fur et à mesure et que le PETR poursuivra l'animation et l'aide au montage des dossiers pour les porteurs de projets.

⇒ Approches Territoriales Intégrées (ATI) FEDER

Le Président informe que le référent ATI FEDER de notre territoire est parti en juin 2023. Une personne fait la liaison dans l'attente d'un recrutement. Pour rappel, deux projets ont été présentés : le PIMS à Laissac et la MSP de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac. Une relance a été faite début octobre pour lancer l'instruction notamment pour le PIMS. Le référent doit revenir vers la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

⇒ Contrat de Relance et de Transition Ecologique

L'Etat souhaite conforter le CRTE. Lors d'une rencontre fin août 2023, la Secrétaire Générale a commencé à dessiner les modalités pour 2024.

Les projets présentés pour des dotations Etat devront intégrer la maquette CRTE, relevés de la transition écologique et des axes fixés dans le CRTE.

Une présentation sur le fonds vert pourrait intervenir en fin d'année lors d'une conférence des Maires du PETR.

- Point d'avancement sur l'étude de mobilité du PETR du Haut Rouergue

Le Président rappelle que le PETR a été lauréat de l'Appel à Manifestation Avenir Montagnes Mobilités en 2022. L'étude de mobilité a été lancée cet été suite au COPIL du 25 juillet 2023.

Le 31 août dernier, le cabinet IMMERGIS, recruté pour cette mission, a réalisé une journée terrain avec le PETR afin d'identifier les tronçons et débiter les premiers relevés.

Le Président indique que des entretiens préparatoires ont été réalisés avec les élus de chaque commune et les partenaires par visio en août et septembre (Région Occitanie, Communautés de Communes, Département de l'Aveyron, DDT, association les cyclomotivés ...)

Les concertations avec le grand public se sont étalées sur le mois de septembre :

- 5 septembre : Concertation à Entraygues, 18 personnes
- 6 septembre : Concertation à Villecomtal, 16 personnes
- 7 septembre : Concertation à Laissac – Liaison PIMS, 5 personnes + concertation à la résidence séniors avec une quinzaine de résidents
- 18 septembre : Concertation à Séverac-l'Eglise – Liaison bourg de Laissac, 7 personnes
- 19 septembre : Concertation à Estaing, 10 personnes
- 27 septembre : Concertation à Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac – Liaison avec Sainte-Eulalie-d'Olt rive droite, 12 personnes
- 28 septembre : Concertation à Espalion- Liaison avec Saint-Côme-d'Olt rive gauche, 12 personnes.

Ces concertations ont permis à la population de s'exprimer sur les besoins et attentes en matière d'aménagements piétons et cyclables sur les tronçons identifiés.

Les élus ont échangé sur les concertations, certains ont souhaité être en retrait afin de laisser la parole plus libre aux habitants.

Le cabinet Immergis va travailler sur les solutions de mobilité douces et les possibilités techniques à partir des retours des concertations.

Une présentation de ces travaux sera faite en comité technique puis en comité de pilotage pour un rendu fin décembre 2023.

Ressources humaines

Proposition de mise en place du RIFSEEP

Le Président fait un tour de table afin de savoir si le RIFSEEP est en place dans les différentes communes, ce qui est le cas. Il met en avant qu'il est important d'avoir un salaire adéquat et des primes afin de garder le personnel. M. David Minerva indique que la Mairie de Laissac-Séverac-l'Eglise est en train de mettre en place le CIA pour valoriser les agents. M. Bernard Scheuer exprime la difficulté de recruter et qu'il faut mettre en avant le travail qui est réalisé par les salariés. Le Président indique qu'aujourd'hui le PETR n'instaurera que l'IFSE au vu des moyens financiers de la structure mais que le CIA pourra être attribué ultérieurement. Mme Christine Presne rappelle que les élus sont des chefs d'entreprise. Les collectivités n'attirent plus et ont une image désuète qui les dessert.

Le Président propose une prime de 100€ par chargé de mission par mois et 200€ pour la direction avec une mise en application au 1^{er} novembre 2023. Après un tour de table, le conseil syndical adopte la mise en place du RIFSEEP à l'unanimité (8 voix).

Temps de travail – 1 607h et journée de solidarité

Le Président informe que le temps de travail légal est de 1 607h par an pour les agents des collectivités territoriales. Le PETR du Haut Rouergue applique déjà ce dispositif et afin de se mettre en conformité, est amené à délibérer sur les modalités de cette mise en place.

De même, il est proposé au conseil de délibérer sur la journée de solidarité. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents (fonctionnaires et agents contractuels).

Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour un agent à temps complet. Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité (8 voix) la délibération.

Renouvellement contrat chargée de mission Accueil nouveaux arrivants

Le contrat de la chargée de mission Accueil des nouveaux arrivants prend fin le 8 décembre 2023. Le Président rappelle que le PETR a candidaté au FEDER Massif Central 2021-2027 auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de poursuivre la démarche d'accueil sur le territoire. Le dépôt a été effectué début juillet et le passage en commission permanente à la Région interviendra courant décembre 2023, donc vraisemblablement après la fin du contrat de Marie BATIFOL.

Six actions fléchées ont été validées par le conseil syndical du 13 avril dernier, reprises sous l'intitulé « Agir pour les nouveaux arrivants en Haut-Rouergue, consolidation du territoire d'accueil : de faire venir à faire rester » :

- Action 1 : Réactualisation du profilage des nouveaux arrivants

- Action 2 : Consolidation du double réseau de l'accueil : les élus et les primos-accueillants

- Action 3 : Organiser des journées d'accueil à destination des nouveaux arrivants

- Action 4 : Mettre en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales dans les métiers du bâtiment

- Action 5 : Promouvoir la création de logements passerelles via des actions de sensibilisation et d'accompagnement des communes

- Action 6 : Agir sur le bâti vacant à l'échelle du PETR du Haut-Rouergue

Une seule candidature est possible sur la programmation 2021-2027.

Le Président rappelle l'importance de l'accueil sur notre territoire et le travail déjà réalisé ainsi que le réseau établi notamment avec des partenaires comme l'ADAT, EDF, les centres sociaux ou encore les espaces emplois. Il suggère de poursuivre cette action pour garder ce lien et de renouveler le contrat en faisant le pari que la candidature soit retenue. Il met à connaissance également le coût prévisionnel de l'agent sur un an.

Le Président propose de reconduire le contrat afin de pérenniser le travail réalisé en termes d'accueil.

Les élus mettent en avant les actions effectuées et souhaitent poursuivre cette démarche d'accueil sur le territoire. Le conseil syndical valide à l'unanimité (8 voix) le renouvellement du contrat de la chargée de mission Accueil des nouveaux arrivants pour un an soit du 9 décembre 2023 au 8 décembre 2024.

Finances

Décision modificative

La délibération sur la décision modificative du budget prévisionnel est reportée au prochain conseil syndical.

Questions diverses

- Villages d'Avenir

Le Président rappelle que Villages d'Avenir est programme d'ingénierie visant à favoriser l'émergence et la réalisation de projets dans les collectivités rurales.

Les communes éligibles correspondent aux :

- communes rurales, selon la nouvelle définition de l'Insee (voir article du 11 mai 2021) moins de 3 500 habitants,
- ou des "petites centralités",
- non couvertes par d'autres dispositifs d'appui de l'ANCT,

soit des "territoires ruraux éprouvant des difficultés à mobiliser des capacités d'ingénierie"

Une fois entrées dans le programme, les communes devront arrêter une feuille de route pour la durée de l'accompagnement, en identifiant leurs projets prioritaires à cinq ans dans des domaines variés (habitat, mobilités, services au public, transitions écologique et énergétique, gestion de l'eau, attractivité économique, patrimoine, numérique...). Le tout étant matérialisé par des fiches projets.

Ces communes sont accompagnées par 1 chef de projet positionné auprès des services de l'Etat (3 pour l'Aveyron dont 1 pour l'arrondissement de Rodez)

La Préfecture a réuni les représentants des CRTE, du Département, de la Région, de l'AMR, de l'ADM, les Sénateurs et Députés le lundi 9 octobre afin d'échanger sur les communes potentiellement candidates à ce dispositif d'Etat.

Le Président rappelle que les structures telles que les PETR, Communautés de Communes, Aveyron Ingénierie ou les PNR jouent déjà ce rôle d'accompagner les communes dans leurs projets et montage de dossiers.

Suite aux échanges, voici les communes ou grappes de communes pressenties par l'Etat :

- La Loubière
- Montrozier
- Saint-Côme-d'Olt
- Saint-Laurent-d'Olt / Campagnac / Saint-Saturnin-de-Lenne
- Le Nayrac / Estaing / Sébrazac
- Campuac / Espeyrac / Le Fel / Golinhac

Les services de la Préfecture contactent ces communes pour s'assurer de leur volonté à participer à ce programme.

M. Alain Vioulac souligne qu'il faut être vigilant au doublon entre les différents services et atteste avoir été appelé par les services de l'Etat et avoir répondu favorablement à cette sollicitation. Il rappelle enfin que cela signifie qu'il est nécessaire d'avoir la capacité à investir.

M. Christophe BERNIÉ informe que des discussions au niveau national sont en cours pour revoir le statut des « grappes de communes ». Il souligne que si le Département de l'Aveyron est plutôt bien doté en structures d'accompagnement en ingénierie, cela n'est pas vrai sur l'ensemble du territoire national, c'est pourquoi l'Etat renouvelle des dispositifs pouvant aider les petites communes.

- Suite de la fresque mobilité

Le PETR du Haut Rouergue a organisé lors de la conférence des Maires du 1^{er} septembre dernier, une fresque de la mobilité.

Cette fresque destinée aux collectivités est la première expérience en Occitanie et la quatrième au niveau national dans le cadre de l'accord entre la DGITM et les "schifters", auteurs de la fresque de la mobilité.

Cet atelier a été animé par deux représentants des services de l'Etat : M. Bernard GRANIER de la DDT de l'Aveyron et M. Hervé DITCHI de la DREAL Occitanie.

La partie grand public a été réalisée mais celle concernant le territoire n'a pas été finalisée lors de cette rencontre.

Aussi, les services de l'Etat proposent une nouvelle intervention pour co-construire une stratégie sur la mobilité de notre territoire. Le Président souhaite avoir l'avis du conseil qui encourage la poursuite de cette démarche.

- Appel à projet A vélo 3

Le Président présente l'appel à projet « A vélo 3 » lancé en septembre dernier, opéré par l'ADEME et financé par le dispositif CEE (Certificat d'économie d'énergie). L'ambition est de faire du vélo un réel moyen de locomotion dans les déplacements du quotidien pour tous les âges.

L'objectif est d'accompagner les territoires peu denses afin de définir, expérimenter et animer leur politique cyclable. Il vise à doter les territoires de document de planification de leurs aménagements cyclables pour que ceux-ci soient en capacité de mobiliser, entre autres, les dotations de soutien à l'investissement et à l'équipement, le Fonds Mobilités actives sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis, le Fonds Vert et les fonds européens.

Le programme portera un intérêt particulier sur les cibles collèges, lycées et établissements d'enseignements supérieurs afin de développer l'écomobilité scolaire et étudiante.

4 axes sont proposés :

- AXE 1 : soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- AXE 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- AXE 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- AXE 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

La durée maximale du projet doit être inférieure ou égale à 36 mois. Les projets devront se terminer au plus tard le 30 juin 2027.

Candidature pour le 1^{er} relevé : 15/09/2023 au 15/01/2024 à 17h00

Les territoires peuvent solliciter des aides sur un ou plusieurs axes. Les projets les plus complets et les plus ambitieux seront sélectionnés en priorité.

Seules les collectivités dotées d'un schéma directeur cyclable peuvent prétendre à des aides sur les axes 2 et 3. Les candidatures portant uniquement sur l'axe 4 ne sont pas éligibles.

Les territoires bénéficiaires des programmes CEE AVELO et AVELO 2 ne sont pas éligibles.

Taux d'aide : sur le territoire métropolitain : 50%

L'assiette des dépenses éligibles est plafonnée à 100 000€ par axe (hors axe 4) avant application du taux d'aide.

Cet appel à projet pourrait être la suite de la démarche engagée sur la mobilité avec l'Appel à Manifestation Avenir Montagnes Mobilités qui est en cours sur le PETR.

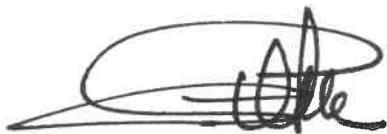
Le Président souhaite prendre l'avis du conseil afin de savoir s'il serait favorable à ce que le PETR réponde à cet appel à projet. Les élus approuvent l'idée de candidater afin de poursuivre les actions de mobilité initiée sur le territoire. L'idée de travailler sur l'ensemble de l'axe Espalion Bertholène de l'ancienne voie ferrée semble intéressant car Mme Christine PRESNE rappelle que les ouvrages sur cette portion sont fragilisés et le tronçon peu entretenu.

Le PETR se rapprochera des services de l'Etat pour les modalités de candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 11h45.

Affiché le :

La Secrétaire,
Christine PRESNE



Le Président,
Jean-Michel LALLE

